

DOSSIER DE RENTREE 2020

Nous vous remercions de bien vouloir prendre le temps de lire les documents et de les transmettre complétés et signés au plus tard pour le 26 juin.

- La fiche de renseignements élève dûment complétée
- La fiche de cantine
- La fiche d'étude et/ou de garderie du soir
- La charte de confiance et le projet éducatif
- La demande d'autorisation SEPA pour le prélèvement uniquement si de changement de domiciliation bancaire ou pour les nouvelles familles entrant dans l'établissement

- Le certificat de radiation pour les nouveaux élèves (élève ayant été déjà scolarisé).





Chers parents,

L'année va bientôt se terminer mais il faut déjà penser à la prochaine rentrée.

Nous ne sommes pas en mesure actuellement de vous informer de la date de rentrée des classes pour Septembre. La circulaire du rectorat sur le sujet sera diffusée durant l'été. Nous vous tiendrons informé dès que nous en saurons plus, au plus tard pour la dernière semaine d'Août par le biais du site internet et du tableau d'affichage de l'école.

Quelques informations utiles :

-Les listes de **fournitures de chaque classe**, comme d'autres documents administratifs, sont désormais disponibles sur le site internet de l'école www.ecolenotredamestomer.fr

-Pour la **cantine du 1^{er} jour de l'école**, vous devez réserver le repas de votre enfant par téléphone avant le 31 Août à 11h sauf pour ceux inscrits en demi-pension.

-Circulation et stationnement aux abords de l'Enclos

Afin de faciliter les flux de circulation et de se rendre le quotidien plus agréable, nous vous rappelons que :

-un parking de 220 places est à votre disposition aux pieds des remparts « parking de la cathédrale » avec un accès sécurisé sous terrain qui sera rénové.

-la garderie du matin est gratuite de 7h30 à 8h15.

-Le parking de la grande place est aussi libre le matin, à 5 minutes à pieds de l'école.

-un abri à vélos/trottinettes couvert et fermé est à votre disposition dès septembre en haut de la cour des petits.

CONTRIBUTIONS, COTISATIONS ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

(Annexe à la convention de scolarisation)

MATERNELLE : 37,50€ PRIMAIRE (du CP au CM2) : 42€

La contribution des familles par mois se décompose de :

↳ 22€ de **contribution familiale**

↳ 14€ de frais annexes : **cotisations** de l'enseignement catholique, **assurance** (chaque enfant bénéficie d'une assurance « individuelle accident »), **fournitures et frais administratifs**.

↳ 4,50€ de **locations de manuels scolaires, achat de fichiers et livres de littérature CP/CE1/CE2/CM1/CM2**

↳ 1,50€ participation à un spectacle et transports de bus pour les compétitions sportives et manifestations culturelles sur l'année.

↳ Et une **cotisation APEL** de 13€. Montant prélevé **une seule fois en novembre** (uniquement à l'aîné de la famille dans l'enseignement catholique).

PRESTATIONS SCOLAIRES REGULIERES

↳ Garderie du matin à partir de 7h30 maternelle et primaire gratuite

↳ Garderie du soir : Fonctionnement au mois 14€ ou carte de 6 cases soit 12€

↳ Etude du soir : Fonctionnement au mois 14€ ou au ticket 2 € la séance

-pour les élèves de maternelle (garderie) et étude CP/CE1 dès 16h45. Ils sont repris à partir de 17h30 porte d'entrée principale.

-pour l'étude du soir des élèves du CE2 au CM2 de 16h45 à 17h50. Les élèves ne peuvent être repris par leurs parents durant le temps d'étude. Ils sortent par le portail extérieur.

-Les enfants encore présents après 18h seront gardés jusque 18h30 (merci de respecter les horaires).

CANTINE

- ↳ Les tickets sont en vente à l'accueil les lundi et jeudi avant 9h.
- ↳ Prix du ticket occasionnel : 4,40€
- ↳ Tout changement de régime (demi-pension) peut se faire au début de chaque trimestre.
- ↳ L'école remboursera les repas non pris à la demande de la famille en cas d'absence prolongée d'au moins 4 jours consécutifs signalée et justifiée par écrit au secrétariat.

MODALITES DE PAIEMENT

- ↳ Les prélèvements se feront chaque mois autour du 10 (sauf pour septembre, à la fin du mois).
- ↳ Le paiement par prélèvement est recommandé.
- ↳ Les paiements par chèques bancaires ou espèces doivent nous parvenir au plus tard le 30 du mois écoulé soit première échéance au 30 septembre et la dernière le 30 juin.

Fait à St Omer le 14/05/2020

Le président d'OGEC

M. LEMOINE

Le chef d'établissement

M. DELECAUT